



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Service de la coordination des affaires parisiennes
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique**

Arrêté préfectoral n° 75-2025-09-23-0005
fixant la liste des candidats dans le cadre de l'élection des juges
du tribunal des activités économiques de Paris du 8 octobre 2025

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de commerce, notamment ses articles L.722-6, L.723-1 à L.723-14, R.723-1 à R.723-31 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2025-08-09-00001 du 19 août 2025 relatif à l'élection des juges du tribunal des activités économiques de Paris du 8 octobre 2025 ;

Considérant que l'enregistrement des candidatures est clos depuis le jeudi 18 septembre 2025 à 18 heures ;

Considérant le procès-verbal de la commission d'organisation des élections établi le 19 septembre 2025 ;

Considérant que la réserve émise par la commission d'organisation des élections a été levée ;

Sur la proposition du préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE :

Article 1 : La liste des candidats à l'élection des juges du tribunal des activités économiques de Paris du 8 octobre 2025 est arrêtée conformément à l'annexe du présent arrêté ;

Article 2 : Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ;

Article 3 : Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris (www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france).

Fait à Paris, le 23 SEP. 2025

Le préfet

Le préfet, Directeur du Cabinet

Baptiste ROLLAND